

DPAA/MSB/25.03.93

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 11 DECEMBRE 1993
LECRET N° 93-668 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête : INKOUONI-MPIO (Pascal Raymond)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAE :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 Déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
- (/u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/18 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/42 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 23 Mars 1992 ;

D.G.B.

DGCF

LECRETE :

.../...

Article 1er : sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivant.

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

INKOUONI-MPIO (Pascal Raymond)	Djambala
FEMBA Anastase Stanislas	Brazzaville
BIETA Nestor	Brazzaville
MIANKE-BAM (Gilbert)	Brazzaville
NDENGUE (Rigobert)	Niari

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS

DAVOUIKILA (André)	Brazzaville
MALONGA née HOUNDELE Rose	Brazzaville
OKAMBA née OKONINDAE Elisabeth	Brazzaville
MFEHO MILANDOU Roger	Cuvette
OKOGNA (Paul)	Cuvette

Article 2 : le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 11 Décembre 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES.

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFF-DGCA	2
DGE	2
DGCF	2
MEN-CAB	1
DGAS	1
B/STAT-DGCA	2
DPAA-SP	5
SGG/BC	2
B/SOLDE	2
DOSSIERS DGF P-DGCA	10
DOSSIERS DPAA-SP	10
REGIONS	4